

<p style="text-align: center;"><b>CONSEIL MUNICIPAL DU 19 FEVRIER 2019</b></p>
--

L'an deux mil dix-neuf et le dix-neuf du mois de février, à 20 heures 00 minutes, les membres composant le conseil municipal de BUCHERES, sur convocation adressée le 13 février 2019 par Monsieur le Maire, se sont réunis au lieu habituel de leurs séances, sous la présidence de Monsieur Philippe GUNDALL.

Etaient présents :

Mesdames et Messieurs Philippe GUNDALL, Chantal BOUCHOT, Philippe FAIVRE, Anne-Lise CUNY, Frédéric HUBERT, Chantal BROQUET, Bernard SAVOURAT, Béatrice KOTNIK, Michaël GODET, Hervé COUCHE, Stéphanie TROCHET, Christophe SAVERS, David MOINEAU Danièle BERTHIER, Gérald GRIS et Wanda SAIRE.

Absents ayant donné pouvoirs :

Monsieur Benoît JORRY à Monsieur Philippe GUNDALL  
Madame Céline RUBY à Madame Chantal BOUCHOT

Absente et excusée :

Madame Agnès MALHERBE

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L. 2121-17 du Code général des collectivités territoriales.

Le Président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil.

Madame Anne-Lise CUNY est désignée pour remplir cette fonction.

---

Avant de passer à l'ordre du jour, Monsieur Philippe GUNDALL fait lecture du compte rendu de la séance du 5 février 2019 qui est adopté à la majorité. (contre : Wanda Saire et David Moineau)

L'ordre du jour présenté par Monsieur Philippe GUNDALL est adopté à l'unanimité des membres présents.

*Il est ensuite passé à l'ordre du jour.*

---

### **COMMUNICATIONS DE MONSIEUR LE MAIRE / TOUR DE TABLE DES ADJOINTS**

Monsieur le Maire informe que le cahier de doléances qui a été mis à disposition à l'accueil de la Mairie se termine demain. Deux personnes seulement se sont déplacées jusqu'à ce jour.

Suite à l'annulation par la Préfecture, la cérémonie de signature du protocole « participation citoyenne » qui devait avoir lieu le 22 février 2019 sera reportée ultérieurement.

Un mail sera envoyé à tous les participants.

---

### **Choix organisme bancaire pour emprunt du futur Groupe Scolaire**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'il avait été décidé de recourir à l'emprunt afin de financer la construction du nouveau Groupe Scolaire.

Le montant retenu à emprunter est de 2 100 000 euros sur 2 758 000 euros TTC du projet.

Monsieur le Maire indique qu'une consultation a été lancée auprès de 3 établissements bancaires, pour la souscription d'un prêt sur une durée de 20 à 25 ans : la Caisse d'Épargne, le Crédit Agricole et le Crédit Mutuel.

Monsieur le Maire propose de retenir l'offre du Crédit Agricole, portant sur une durée de 25 ans, avec des échéances annuelles constantes.

Conditions du crédit proposées par le Crédit Agricole :

Durée	Echéances annuelles		
	Taux	Echéance	Coût
25 ans	1,82%	105 303,40	532 585,11

Le prêt du Crédit Agricole permet plus de souplesse sur le déblocage des fonds.

Le déblocage de fonds des 10% obligatoire interviendrait au mois de mars 2019 puis sur 18 mois pour le projet global avec un premier remboursement en 2020 sur les sommes débloquées sur l'année 2019.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- DECIDE de retenir la proposition financière du Crédit Agricole
- ADOPTE les conditions financières de ce prêt :
  - Montant : 2 100 000 €
  - Durée : 25 ans
  - Périodicité de remboursement : « annuel »
  - Échéances : constantes
  - Taux nominal : 1,82%
  - Frais de dossier 0,15% du montant sollicité
- ET AUTORISE Monsieur le Maire à signer le contrat de prêt

*Résultat du vote : A l'unanimité des membres du conseil municipal.*

---

La séance est levée à 20h45.

Le Maire

Philippe GUNDALL

The image shows a circular official stamp of the 'MAIRIE DE BUCHÈRES' in blue ink. The stamp features a central emblem with a sun and a figure. Overlaid on the stamp is a handwritten signature in black ink, which appears to be 'Philippe Gundall'.